

413B

Fiche de Données de Sécurité

Section 1 : Identification



Identificateur de Produit et Autres Moyens d'Identification

Identificateur de Produit : Décapant de Flux Surpuissant**Autres Moyens d'Identification** : Heavy Duty Flux Remover**N° de Pièces Connexes** : 413B-1L, 413B-4L, 413B-20L

Usage Recommandé et Restrictions d'Utilisation du Produit Chimique

Usage : Nettoyant de flux pour électronique**Usage contre-indiqué** : Pour usage industriel seulement

Données Relatives au Fabricant ou Fournisseur

FabricantMG Chemicals
1210 Corporate Drive
Burlington, Ontario L7L 5R6
CANADAMG Chemicals (Siège social)
9347-193 Street
Surrey, British Columbia V4N 4E7
CANADA +1-800-340-0772**FAX** +1-800-340-0773**COURRIEL** support@mgchemicals.com**WEB** www.mgchemicals.com +1-905-331-1396**FAX** +1-905-331-2682**COURRIEL** info@mgchemicals.com**COURRIEL (Personne Compétente)**: fds@mgchemicals.com

Numéro de Téléphone en Cas d'Urgence

Pour les incidents avec des matériaux dangereux SEULEMENT (fuites, déversements, incendies, expositions ou accidents)USA ou CANADA— Appeler Verisk 3E au **+1-866-519-4752** or **+1-760-476-3962**

(Code d'accès : 335388)



Pour les urgences impliquant le transport de marchandises dangereuses; 24 h/24, 7 j/7CANADA—Appeler CANUTEC à frais virer au **+1-613-996-6666** ou par cellulaire ***666**

413B
Section 2 : Identification des Dangers
Classification des Matériaux Chimiques Dangereux
Catégories SGH

Critère	Catégorie	Mention	Symbole
Liquide Inflammables	2	Danger	Flamme
Irritation Oculaire	2A	Attention	Exclamation
Toxicité Pour Organes Cibles Exposition Unique	3	Attention	Exclamation

Note : Le degré de gravité est classé de 1 (la plus haute gravité) jusqu'à 5 (la plus basse gravité) à l'intérieur de chaque classe de danger. La catégorie à l'intérieur d'une classe de danger ne permet pas de comparaison relative aux autres classes.

Éléments d'Étiquette

Mention	DANGER
Symboles	Mention de Danger
	H225 : Liquide et vapeur très inflammables
	H319 : Peut provoquer une sévère irritation des yeux H336 : Peut provoquer somnolence ou des vertiges
Prévention	Conseils de Prudence
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240	Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Suite de section sur la page suivante

413B*Continuation ...*

Prévention	Conseils de Prudence
P241	Utiliser du matériel électrique, de ventilation, d'éclairage et antidéflagrant.
P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P261	Éviter de respirer les brouillards, vapeurs ou aérosols.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants de protections, des vêtements de protection et des équipements de protection des yeux.
P264	Se laver soigneusement les mains après manipulation.
Intervention	Conseils de Prudence
P370 + P378	En cas d'incendie : Utiliser de la poudre sèche, du dioxyde de carbone, de l'eau pulvérisée, ou de la mousse pour l'extinction.
P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si elles sont présentes et si elles s'enlèvent facilement. Continuer de rincer.
P337 + P313	Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical ou consulter un médecin.
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
Stockage	Conseils de Prudence
P403 + P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P405	Garder sous clef.
Élimination	Conseils de Prudence
P501	Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Suite de section sur la page suivante

413B
Dangers Non Classifiés Ailleurs

Autres Critères	Mention de Danger/Conseils de Prudence	Mention de Danger	Symboles
Dégraisse la peau	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.	San Objet	San Objet

Section 3 : Composition/Information sur les Ingrédients

No. CAS	Nom Chimique	%(poids)
67-64-1	acétone	33%
141-78-6	acétate d'éthyle	33%
67-63-0	propan-2-ol ^{a)}	33%

a) Aussi connu sous le nom isopropanol ou alcool isopropylique (IPA).

Section 4 : Premiers Soins

<i>Condition d'Exposition</i>	<i>Code SGH: Conseils de Prudence</i>
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux)	P303 + P361 + P353
Symptômes Immédiat	<i>peau sèche, légère irritation</i>
Intervention	Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX	P305 + P351 + P338, P337 + P313
Symptômes Immédiat	<i>rougeur, sévère irritation, douleur</i>
Intervention	Rincer avec précaution avec de l'eau pendant au moins 20 minutes. Enlever les lentilles de contact si elles sont présentes et si elles s'enlèvent facilement. Continuer de rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical ou consulter un médecin.

Suite de section sur la page suivante

413B**EN CAS D'INHALATION** P304 + P340, P312**Symptômes Immédiat** *toux, étourdissement, somnolence, maux de tête, faiblesse, perte de conscience***Intervention** Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

EN CAS D'INGESTION P301 + P330, P331**Symptômes Immédiat** *nausée, vomissement, douleur abdominales, maux de tête, somnolence, étourdissement, perte de conscience***Intervention** Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.**Section 5 : Mesures à Prendre en Cas d'Incendie****Moyens d'extinctions** En cas d'incendies : Utiliser de la poudre sèche, du dioxyde de carbone, de la mousse résistant à l'alcool, ou de l'eau pulvérisée pour éteindre.

Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants.

Danger Spécifiques Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler dans les zones basses. Les vapeurs peuvent se propager sur de longues distances et s'enflammer à une source d'ignition, qui peut provoquer un retour de flamme ou une explosion.**Produits de Combustion** Produit des oxydes de carbone (CO, CO₂).**Pompier** Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de feu complète.

413B**Section 6 : Mesures à Prendre en Cas de Déversements Accidentel**

Protection Individuelle	Voir l'équipement de protection individuelle dans la Section 8.
Précautions à Prendre pour l'Intervention	Éviter de respirer les brouillards, vapeurs ou aérosols. Enlever ou tenir à l'écart toutes sources de températures extrêmes ou d'ignition.
Précautions pour l'Environnement	Empêcher le déversement dans les égouts et les cours d'eau.
Méthode de Confinement	Confiner avec un absorbant inerte et non inflammable (tel que de la terre, du sable, ou du vermiculite).
Méthode de Nettoyage	Collecter le liquide dans un contenant chimiquement résistant et scellable. Saupoudrer du matériel absorbant inerte sur le déversement et balayer dans le contenant. Laver la région du déversement avec de l'eau et du savon pour enlever les dernières traces de résidu. RECOMMANDATION : Utiliser un récipient à déchet mis à la terre en acier inoxydable, en acier au carbone ou en plastique résistant aux solvants.
Méthode d'Élimination	Éliminer le contenu selon les conseils dans la Section 13.

Section 7 : Manutention et Stockage

Prévention	Tenir hors de portée des enfants. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique, de ventilation, d'éclairage et antidéflagrant. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Éviter de respirer les brouillards, vapeurs ou aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Manutention	Porter des gants de protections, des vêtements de protection et des équipements de protection des yeux. Se laver soigneusement les mains après manipulation.
Stockage	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Garder sous clef.

413B

Section 8 : Contrôle de l'Exposition/Protection Individuelle

Substances Ayant des Limites d'Expositions Professionnelle

Nom chimique	Pays/Provinces	Limite d'Exposition Admissible (PEL)	Limite d'Exposition à Court Terme (LECT)
acétone	ACGIH	500 ppm	750 ppm
	U.S.A. OSHA PEL	1 000 ppm	Non établi
	Canada AB	500 ppm	750 ppm
	Canada BC	250 ppm	500 ppm
	Canada ON	500 ppm	750 ppm
	Canada QC	750 ppm	1 000 ppm
acétate d'éthyle	ACGIH	400 ppm	Non établi
	U.S.A. OSHA PEL	400 ppm	Non établi
	Canada AB	400 ppm	Non établi
	Canada BC	150 ppm	Non établi
	Canada ON	Non établi	Non établi
	Canada QC	400 ppm	Non établi
propan-2-ol	ACGIH	200 ppm (TWA)	400 ppm
	U.S.A. OSHA PEL	400 ppm	Non établi
	Canada AB	200 ppm	400 ppm
	Canada BC	200 ppm	400 ppm
	Canada ON	200 ppm	400 ppm
	Canada QC	400 ppm	500 ppm

Note : Les ingrédients sont énumérés par ordre décroissant de poids (de plus au moins). Les limites d'exposition d'ACGIH¹, d'OSHA (Table Z-1), et des provinces canadiennes furent consultées. Les limites de la base de données RTECS² et des FDS des fournisseurs furent également consultées. Les limites d'exposition à court terme (LECT) sont généralement pour 15 min et limites à long terme d'exposition admissible (PEL) pour 8 h.

Paramètres de Contrôles

Ventilation

Maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition en milieu de travail [LEMT].

Suite de section sur la page suivante

413B**Equipment de Protection Individuelle**

Protection des yeux Porter des lunettes de sécurité ou des lunettes monocoques de sécurité appropriées.

RECOMMANDATION : Veiller à ce que les lunettes ont des écrans latéraux de protection.

Protection de la Peau En cas de contact probable, porter des gants de protection en caoutchouc butyle, caoutchouc fluoré, ou d'autres gants chimiquement résistants.

Pour des contacts occasionnels, porter des gants de nitrile, caoutchouc latex ou d'autres gants jetables résistant aux produits chimiques.

Protection Respiratoire Pour surexposition jusqu'à 10 x LEMT de brouillards, vapeurs ou aérosols, porter un respirateur comme un demi-masque respiratoire avec cartouches pour vapeurs organiques.

Au-dessus de 10 x LEMT, utilisez un appareil respiratoire à pression positive avec à alimentation d'air ou un appareil respiratoire autonome.

RECOMMANDATION : Consulter un détaillant ou fabricant pour vous assurer que la cartouche du masque faciale ou demi-masque est conforme aux normes NIOSH (É.-U.) pour ingrédient répertorié dans la Section 3. L'appareil devrait être ajusté pour l'employer par un expert. Assurer-vous que les cartouches soient sellées dans un sac en plastique lorsqu'elles ne sont pas utilisées.

Hygiène Préventives

Lavez vos mains soigneusement après l'usage du produit.

413B
Section 9 : Propriétés Physiques et Chimiques

État Physique	Liquide	Limite Inférieure d'Inflammabilité^{b)}	2%
Apparence	Incolore	Limite Supérieure d'Inflammabilité^{b)}	13%
Odeur	Éthérique	Pression de Vapeur @ 20 °C^{b)}	134 hPa [101 mmHg]
Seuil d'Odeur	Non disponible	Densité de Vapeur	≥2 (Air =1)
pH	Non disponible	Densité Relative @25 °C	0.75
Point de fusion/ Point de Congélation	Non disponible	Solubilité Dans l'Eau	Partiellement miscible
Point Initial d'Ébullition^{a)}	≥56 °C [≥132 °F]	Coefficient de Partage n-octanol/eau	Non disponible
Point d'Éclair^{a)}	-17 °C [1.4 °F]	Température d'Auto-inflammation^{c)}	425 °C [797 °F]
Taux d'Évaporation	Non disponible	Température de Décomposition	Non disponible
Inflammabilité	Très inflammables	Viscosité @40 °C	<20.5 mm ² /s

a) Valeur coupelle fermée pour l'acétone.

b) Calculé selon la loi de Raoult et le principe de Le Chatelier.

c) Valeur basée sur le propan-2-ol, qui est le constituant avec la plus basse valeur d'auto-inflammation.

Section 10 : Stabilité et Réactivité

Réactivité	Non disponible
Stabilité chimique	Stable sous les conditions de température et de pression normale
Conditions à éviter	Éviter les flammes nues, les températures excessives, et les substances incompatibles.
Matériaux Incompatibles	Oxydants forts, acides forts, l'aluminium en poudre à ≥49 °C [≥120 °F]
Polymérisation	Ne se produira pas
Produits de Décomposition	Ne se décompose pas sous des conditions normales. Pour les produits de décompositions thermiques, voir les produits de combustion dans la Section 5.

413B**Section 11 : Données Toxicologiques****Sommaire des Symptômes par Voies d'Exposition**

Yeux	Provoque de la rougeur, une irritation sévère, ou de la douleur.
Inhalation	Peut provoquer une toux, de l'étourdissement, de la somnolence et des maux de tête. Une surexposition sévère peut provoquer une faiblesse et une perte de conscience.
Ingestion	L'ingestion peut provoquer une nausée, des maux de tête, de l'étourdissement, de la somnolence, de la faiblesse, et une perte de conscience.
Peau	Peut provoquer de la peau sèche et une irritation légère.
Chronique	L'exposition prolongée et répétée peut causer l'assèchement, le craquage, ainsi que le dégraissage de la peau.

Toxicité Aiguë (Concentrations et Doses Létales)

Nom Chimique	DL50 oral	DL50 dermique	CL50 inhalation
acétone	5 800 mg/kg Rat	20 mL/kg Laping a)	16 000 ppm 6 h Rat
acétate d'éthyle	5 620 mg/kg Rat	>20 000 µL/kg Lapin	45 g/m ³ 2 h Souris
propan-2-ol	3 600 mg/kg Rat	12 800 mg/kg Lapin	16 000 ppm 8 h Rat

Note : Les limites toxicologiques de la base de données RTECS² et d'ECHA furent consultées.

Les données des FDS des fournisseurs furent aussi consultées.

a) Selon la Fiche de Données de Sécurité du fournisseur

Suite de section sur la page suivante

413B**Autre Effets Toxiques****Corrosion/irritation de la peau**

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions/irritation des yeux

L'acétate d'éthyle, l'acétone et le propan-2-ol sont des irritants oculaires graves connus.

Sensibilisation respiratoire et de la peau

(risque de réactions allergiques)

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

(risque de cancer)

Aucun ingrédient n'est classifié ou répertorié comme carcinogène par le C.I.R.C, ACGIH, Cal Prop 65, ou NTP.

Mutagénicité (risque d'effet génétique héréditaire)

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

(risque de stérilité ou d'effet sur les fonctions reproductives)

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Tératogénicité (risque pour la malformation des fœtus)

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxique pour certains organes cibles – exposition unique

L'acétate d'éthyle, l'acétone et le propan-2-ol peuvent provoquer des effets sur le système nerveux central (sommolence et étourdissement).

Toxique pour certains organes cibles – exposition répétées

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger d'aspiration

Le contenu liquide ne répond pas aux critères de danger par aspiration. Le mélange ne contient pas de substances de catégorie 1.

413B**Section 12 : Données Écologiques**

Les classifications écologiques sont basées sur les critères du Code IMDG/SGH en conjonction avec les données d'écotoxicités de nos fournisseurs, de la base de données enregistrées de l'agence européenne pour les produits chimiques (<http://echa.europa.eu>), et d'autres sources fiables.

L'acétone, l'acétate d'éthyle et le propan-2-ol ne sont pas classifiables comme substances toxiques pour le milieu aquatique (avec des CL50 minimal de >100 mg/L).

- L'acétone est biodégradable et a un CL50 minimal 96 h de 5 540 mg/L pour *Oncorhynchus mykiss* (truite arc) ; et un CE50 48 h 13 500 mg/L pour *Daphnia magna* (Puce d'eau).
- L'acétate d'éthyle est biodégradable et a un CL50 96 h minimale de ≥ 220 mg/L pour la tête-de-boule (*Pimephales promelas*); CL50 48 h de 560 mg/L et CE50 24 h de 2 300 mg/L *Daphnia magna* (Puce d'eau); et un CE50 72 h 1 800 mg/L pour *Selenastrum*.
- Le propan-2-ol est biodégradable et a un CL50 minimal 96 h de 9 640 mg/L pour *Pimephales promelas* (tête-de-boule) ; et un CE50 28 h de 5 102 mg/L pour *Daphnia magna* (Puce d'eau) et CE50 72 h de >2 000 mg/L pour *Desmodesmus subspicatus* (algue verte).

Écotoxicité Aiguë

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Écotoxicité Chronique

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Biodégradation

Les constituants sont volatils et facilement biodégradable.

Autres Effets

Contenu de Composé Organique Volatile (COV) actuel selon les autorités Américaines (EPA) et Canadiennes (LCPE).

COV = 66% [500 g/L]

Section 13 : Données sur l'Élimination

Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale, régionale, national et internationale.

413B**Section 14 : Information Relatives au Transport****Voie Terrestre**

Référez aux Règlements TMD (Règlementation Canadienne sur le Transport des Marchandises Dangereuses) et **É.-U. US DOT 49 CFR** (Parties 100 à 185).

Tailles de 1 L ou moins

413B-1L

Quantité Limitée

Tailles supérieures à 1 L

413B-4L, 413B-20L

Numéro UN : UN1993**Appellation Réglementaire**

LIQUIDE, INFLAMMABLE, N.S.A.

(acétate d'éthyle, acétone)

Classe : 3**Groupe d'Emballage** : II**Polluant Marin** : Non**Voie Aérienne**

Référez aux Règlements sur le Transport des Marchandises Dangereuses de l'ICAO-IATA.

Tailles supérieures à 0.5 L

jusqu'à 5 L (passager) ou 60 L (fret)

413B-1L, 413B-4L, 413B-20L

Numéro UN : UN1993**Appellation Réglementaire** :

LIQUIDE, INFLAMMABLE, N.S.A.

(acétate d'éthyle, acétone)

Classe : 3**Groupe d'Emballage** : II**Polluant Marin** : Non

Suite de section sur la page suivante

413B

Voie Maritime

Référent au Règlement IMDG.

Tailles de 1 L ou moins

413B-1L

Quantité Limitée


Tailles supérieures à 1 L

413B-4L, 413B-20L

Numéro UN : UN1993

Appellation Réglementaire :

LIQUIDE, INFLAMMABLE, N.S.A.

(acétate d'éthyle, acétone)

Classe : 3

Groupe d'Emballage : II

Polluant Marin : Non


*Note: L'expéditeur qui manutentionne, demande le transport, ou transporte des marchandises dangereuses doit être correctement **formé et certifié**.*

Section 15 : Information sur la Réglementation

Canada

Liste Intérieure des Substances (LIS) / Liste Extérieure des Substances (LES)

Tous les ingrédients sont inscrits sur la LIS.

Loi sur les Produits Dangereux (L.R.C. (1985), ch. H-3)

La fiche de données et l'étiquetage sont conformes aux exigences de la loi sur les produits dangereux et du SIMDUT 2015.

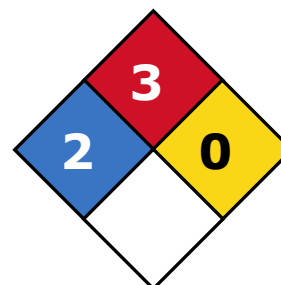
USA

Autres Classifications

Codes® HMIS

SANTÉ :	*	2
INFLAMMABILITÉ :		3
RISQUE PHYSIQUE :		0
PROTECTION PERSONNELLE :		

CODES 704 NFPA®



Légende pour le niveau de risque HMIS et NFPA :

0 (Minime ou non-existant) ; 1 (Léger) ; 2 (Modérer) ; 3 (Sérieux) ; 4 (Sévère)

Suite de section sur la page suivante

413B**CAA** (Clean Air Act, USA)

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 1.

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 2.

Ce produit ne contient pas de substances répertoriées comme polluant atmosphériques dangereux.

EPCRA (Emergency Planning and Community Right to Know Act, USA, 40 CFR 372.45)

Ce produit contient jusqu'à d'isopropanol (No. CAS 67-63-0) qui est assujettie aux exigences de déclaration de la section « 313 Title III of the SARA of 1986 and 40 CFR part 372 ».

Ce produit contient de l'acétate d'éthyle (No. CAS 141-78-6) et de l'acétone (No. CAS 67-64-1), qui sont assujetties sous CERCLA aux exigences de déclaration à un seuil de 5 000 lb (2 268 kg).

TSCA (Toxic Substances Control Act of 1976, USA)

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA.

California Proposition 65 (Ingrédients chimiques reconnus pour leurs effets cancérigènes ou toxicité reproductive, É.-U.).

Ce produit ne contient pas de substances connues comme étant répertoriées en Californie.

Europe**RoHS** (Restriction of Hazardous Substances Directive)

Ce produit ne contient pas de plomb, de cadmium, de mercure, de chrome hexavalent, de polybromobiphényles (PBB), de polybromobiphényles (PBDE), de phtalate de bis-(2-éthylhexyle) (DEHP), de phtalate de benzyle et de butyle (BBP), de phtalate de dibutyle (DBP), ou de phtalate de diisobutyle (DIBP) et est conforme à la réglementation européenne RoHS.

WEEE (Waste Electrical and Electronic Equipment Directive)

Ce produit n'est pas une pièce électrique ou un équipement électronique, et donc n'est pas régi par cette réglementation.

Section 16 : Autres Informations

Préparé par Le département de réglementation de MG Chemicals

Date de Révision 07 février 2019

Annule et Remplace 29 novembre 2016

Changement Effectué : Ajustement au format à la classification SGH en conformité avec HCS 2012 and SIDMUT 2015.

Suite de section sur la page suivante

413B

Références

- 1) ACGIH 2017 TLVs and BEIs: Based on the documentation of the threshold limit values for chemical substances and physical agents & biological exposure indices, American Conference of Governmental of Industrial Hygienist Cincinnati, OH (2017).
- 2) Toutes les données toxicologiques furent vérifiées contre le registre de données sur la toxicité RTECS (Registry of Toxic Effects of Chemical Substances®), MDL Information Systems, Inc.

Abréviations

ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists (USA)
C.I.R.C	Centre International de Recherche sur le Cancer (en anglais = IARC)
CL50	Concentration Létal 50% (en anglais = LC50)
CLmin	Concentration Létal Mininal <i>Publiée</i> (en anglais = LCLo)
COV	Composés Organiques Volatils (en anglais = VOC)
CTmin	Concentration Toxique Minimale <i>Publiée</i> (en anglais = TCLo)
CE50	Concentration effective médiane (en anglais = EC50)
FDS	Fiche de Données de Sécurité
DL50	Dose Létal 50% (en anglais = LD50)
MPT	Moyenne Pondérée sur le Temps (en anglais = TWA)
NTP	National Toxicology Program (en français = Programme de Toxicologie National)
LEMT	Limite d'exposition en milieu de travail (en anglais = OEL)
LECT	Limite d'Exposition à Court Terme (en anglais = STEL)
PEL	Limite d'Exposition Admissible
SGH	Système Général Harmonisé de Classification et d'Étiquetages des Produits Chimiques (en anglais = GHS)
NTP	National Toxicology Program

Suite de section sur la page suivante

413B

Questions Techniques Contacter nous avec toutes questions, suggestions d'amélioration, ou problèmes avec ce produit. Des notes d'application, instructions, et FAQ se trouve à www.mgchemicals.com.

Courriel : support@mgchemicals.com

Téléphone : 1-905-331-1396

Adresses

Fabrication & Support

1210 Corporate Drive

Burlington, Ontario, Canada

L7L 5R6

Siège Social

9347-193rd Street

Surrey, British Columbia, Canada

V4N 4E7

Désistement

Cette fiche de données de sécurité est offerte à titre d'information. M.G. Chemicals, Inc. croit que l'information qu'elle contient est correcte et basée sur des sources sûrs, mais ne prétend pas être exhaustif ou sans erreur. C'est la responsabilité de l'utilisateur de vérifier toute information semblant suspecte ou un doute peut exister. L'utilisateur final assume toute la responsabilité pour l'utilisation et la manutention du produit de façon conforme aux règlements locales, régionales, nationales, ou internationales qui s'applique.